

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**LOCATION ET MAINTENANCE DE DEUX MATERIELS DE**  
**REPROGRAPHIE**

**Année 2018**

**Collège Claude Girard**

Chemin des Chênes – Les Sorentines  
25870 CHATILLON LE DUC  
Tél : 03 81 56 96 50  
Fax: 03 81 56 96 59

Il s'agit d'une mise en concurrence simplifiée en dessous des seuils mentionnés à l'article 42-2 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et prévue à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. selon les étapes suivantes :

- Proposition de prix par le fournisseur et recours à la négociation
- Validation de l'offre
- Contractualisation sur une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article I : nom et adresse de l'acheteur public**

**Collège Claude Girard**

Chemin des Chênes – Les Sorentines  
25870 CHATILLON LE DUC  
Tél : 03 81 56 96 50  
Fax: 03 81 56 96 59

**Pouvoir adjudicateur :**

Madame Martine Trombone, Principal du Collège.

**Personne habilitée à fournir des renseignements :**

Monsieur David Desgouilles, gestionnaire.

**Article II : Lieu d'exécution du marché**

**Collège Claude Girard- Chemin des Chênes – Les Sorentines - 25870 CHATILLON LE DUC**

**Article III : Durée du marché**

Le contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une période de 5 ans.

#### **Article IV : Objet du marché**

Le marché consiste en la location de deux photocopieurs et leur maintenance.  
Le descriptif des matériels figure dans le document contrat.

#### **Article V : Conditions de la consultation**

1. Le règlement de la consultation et le contrat sont publiés sur le site de l'AJI, à l'adresse suivante : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com).
2. Les propositions des prix, exprimées en français, sont à adresser à M. le gestionnaire du Collège de Châtillon le Duc – Les Sorentines – 25870 CHATILLON LE DUC - mail : [intendance.0251857h@ac-besancon.fr](mailto:intendance.0251857h@ac-besancon.fr)
3. Pour tous les documents, la signature du candidat doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.
4. L'offre sera transmise par mail, envoi postal simple ou déposé au collège.  
. Elle devra comprendre les documents suivants :
  - le contrat signé en 2 exemplaires.
  - Un document émanant du candidat, précisant :
    - le coût trimestriel de la location du photocopieur (préciser le nombre de trimestres – 20 ou 21)
    - le prix de la copie noire et blanc et couleur par centaines de copies, correspondant à la maintenance,
    - les périodicités et délais d'intervention pour la maintenance des appareils.
  - la documentation technique de l'appareil,
  - un relevé d'identité bancaire.
5. Date limite de remise des offres : les offres devront parvenir impérativement au Collège Claude-Girard le 18 juin 2018 à 12h00.

Les négociations interviendront entre le 21 et le 23 juin.

6. Le fournisseur retenu sera informé au plus tard le 25 juin 2018.

7. A l'issue de la procédure de consultation, le candidat retenu devra produire dans un délai de 8 jours :

les copies certifiées conformes des certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales compétentes,

- la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.
- 

Si le candidat retenu ne peut produire dans les délais impartis les certificats demandés, son offre ne pourra être maintenue.

8. Le collège se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront impérativement répondre sur la base du descriptif modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### **Article VI : modalités d'étude et d'attribution du marché**

1. Les offres remises après la date et l'heure limites fixées seront rejetées.
2. Seront éliminés tous les candidats qui, au titre de la candidature, ne présentent pas les capacités ou les garanties techniques suffisantes par rapport à l'objet du marché.
3. Critères de sélection des offres admises.

Selon le principe de l'offre économiquement la mieux-disante, seront pris en compte :

- la valeur technique de l'offre (le matériel, le logiciel de pilotage du photocopieur professeurs) : 25%
- le prix unitaire proposé (location de l'appareil , coût des copies pour la maintenance) : 60%
- les services associés (Livraison, installation, délais d'intervention de maintenance) : 15%

Ce document comporte trois pages.